



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA CONCILIATION DE JUSTICE

LA CONCILIATION DE JUSTICE

UNE SOLUTION SIMPLE
ET GRATUITE,
POUR RESOUDRE
UN CONFLIT



Gratuit



Rapide



Accord
officiel



Sans aléas



Les droits

*Vous avez un litige
avec un voisin, avec
un propriétaire, avec
un locataire, avec
une société
commerciale, avec
votre employeur, tous
les litiges relatifs au
civil, les
conciliateurs de
justice sont là pour
vous aider à
solutionner le litige.*

Le conciliateur de justice vous recevra **sur rendez-vous uniquement**, à la maison de justice de Menton (38 rue Henri Gréville):

- Le premier jeudi de chaque mois de 9 heures à 12 heures 30, dès le jeudi 8 février 2024

N'hésitez pas à prendre contact avec le Conciliateur de Justice, Monsieur Serge POZZO – (téléphone : 06 85 45 83 50 et/ou mail serge.pozzo@conciliateurdejustice.fr) qui vous fixera un rendez-vous.

Pour ce rendez-vous, il vous faudra vous munir d'une pièce d'identité et de tous les documents relatifs au litige.